

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 25 février 2022

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, MAURY Sandra, RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, MICHELET Jean-Pierre, NICOLET Luc, PERCEVAULT Fabrice

Excusé : M ATGER Guy (procuration NICOLET Luc).

Secrétaire de séance : Mme MAURY Sandra

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 16h13.

Le Compte Rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Convention avec le Parc National des Cévennes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise M le Maire, à signer la convention d'application 2022-2028 de la Charte du Parc National.

Les choix adoptés :

- Territoire accueillant pour les pollinisateurs,
- Promotion technique pierres sèches,
- Ciel étoilé.

Contrats Territoriaux

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - Tranche 2 La Cure | 56 000.00 € |
| - Travaux de Voirie 2022 | 160 000.00 € sur 4 ans |

Six localisations de travaux différentes : La Bastidette, La Fage, Les Subasses, La sortie Sud du Village, Les Subasses, route entre l'embranchement de La Roque et Le Martinet, La Cure.

Finalement après étude des devis, nous ne retenons pas la réfection du parapet de la Cure. Nous évoquons l'idée d'élargir la route en amont sur un virage particulièrement serré.

- Achat et rénovation Maison Michelet 120 000.00 €

L'ensemble des travaux envisagés dans le cadre des contrats territoriaux est adopté à l'unanimité.

Devis travaux de La Cure

Après études des devis présentés, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis de l'entreprise Origine bois pour les menuiseries et de l'entreprise Valdeyron pour la maçonnerie pour terminer la tranche 1 des travaux de La Cure.

Une délibération est prise à l'unanimité.

Devis médiathèque

Le devis d'achat de matériel de l'entreprise Manutan collectivités présenté par M Patrick Gard est accepté par délibération de Conseil Municipal pour un total HT de 570.09 €.

Reste à charge pour la Commune 14.00 € après obtention des subventions.

Réalisation de l'Estrade

Le Conseil Municipal choisit le devis des « Ouvriers Charpentiers ». Ce choix est motivé par l'existence d'une véritable couverture en bardage bois et validé par une délibération prise à l'unanimité.

DM pour FNGIR

Le Maire expose au le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
65888	Autres		-612.00
739221	FNGIR		612.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal valide cette DM par délibération.

Questions diverses :

- Tranche n°2 du projet AEP à travailler et à finaliser,
- Possibilité de formation pour la secrétaire de mairie à étudier,
- Déclaration de Vandalisme par un résident,
- Evolution de l'enquête demandée à la SAFER sur les Biens vacants ou sans maître :
Les courriers recommandés avec Accusé de réception ont été envoyés aux propriétaires des parcelles dites « vacantes » et qui intéressent des habitants/producteurs de la Commune,
- WC à installer et à réhabiliter : mise en place d'une réflexion sur le sujet,
- Le Bassin de Poullassargues : Une proposition de réunion entre l'intéressée, la coordinatrice DFCI 48 de l'ONF et la Commune va être faite,
- Panneau de covoiturage : Un panneau va être installé à côté de l'épicerie,
- CCAS Permanence le 1er mercredi de chaque mois.

La séance est levée à 18h50